

LA RIVE

69

Décembre 2025

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.ovh>

Adieu

Marie-Françoise...



Marie-Françoise LEDOUX s'en est allée le 12 Décembre 2025, à l'aube de sa 74ème année... Elle était la mémoire du village. Souvent dans son jardin, ou sur le trottoir de la rue, astiquant régulièrement les abords de sa propriété, tant elle appréciait la propreté de ses extérieurs, la position de sa maison au centre du village lui faisait rencontrer beaucoup de monde, avec qui elle adorait s'entretenir. Ce qui faisait qu'elle était au courant de tout ce qui se passait dans notre petite commune... Elle ne rechignait pas non plus à donner un coup de main quand il fallait organiser des choses avec la commune ou le Comité des Fêtes... Elle en fut d'ailleurs la secrétaire au moment de sa création en 1995... Toujours prête à participer à tous les événements du village, elle y venait avec enthousiasme, avec parfois un petit commentaire critique, voire un tantinet moqueur, mais jamais méchant ou méprisant... Elle suivait assidûment les travaux du Conseil municipal avec son époux Jacky, et manquait rarement une de leur réunion...

A son époux Jacky, à son fils Jérôme, à toute sa famille et ses amis, nous présentons nos plus sincères condoléances.



Edito:

Voilà déjà la fin de l'année...

J'aurais bien voulu vous souhaiter avec joie et gaité de belles Fêtes de fin d'année, mais le cœur n'y est pas, tant est profonde la peine de perdre une amie qui nous a accompagné depuis plus de quarante ans dans tous les moments, heureux ou tristes, de la vie du village... En la voyant partir, C'est toute une période de la vie du village qui semble s'arrêter...

Une période heureuse, presqu'insouciante, sans Covid, sans crise économique, sans guerre aux frontières de l'Europe... Sans haine dans la tête des gens, sans rancoeur, sans angoisse pour les générations futures...

Quand je ressasse tout ça j'ai furieusement envie de fredonner la chanson du grand Georges (Brassens), le Grand Pan:

**"Et l'un des derniers dieux, l'un des derniers suprêmes,
Ne doit plus se sentir tellement bien lui-même
Un beau jour on va voir le Christ
Descendre du calvaire en disant dans sa lippe
"Merde! je ne joue plus pour tous ces pauvres types..."
J'ai bien peur que la fin du monde soit bien triste..."**

Conseil municipal du 5 Décembre...

En préambule, je voudrais dire que j'ai été agréablement surpris par le ton et l'ambiance que dégageait cette réunion... Pour une fois... Pour une fois le climat de cette réunion était calme et serein ; les conseillers s'y exprimaient d'une manière libre et détendue... Pour le reste, naturellement les choses sont restées les mêmes...

1. Le nettoyage des caniveaux...

Madame la Maire propose au Conseil de valider un devis de 1 020 euros de Monsieur Eric MENNECART pour le nettoyage des aquadrains et gargouilles situés sur le réseau d'eau pluviale de la commune... Le nombre d'ouvrages à nettoyer n'est pas formellement établi... On ne sait donc pas trop pour combien d'ouvrages on a demandé ce devis ! Qu'à cela ne tienne, on autorisera le prestataire à gonfler la facture s'il en trouve en sus et qu'on n'avait pas compté...

Dans son compte-rendu officiel, Madame la Maire n'a pas mentionné le montant de la dépense qu'elle a soumis au vote du Conseil... Cet oubli démontre s'il le fallait le peu de motivation dont fait preuve Madame la Maire pour informer les citoyen.nes de la façon avec laquelle elle gère les finances de notre commune... Cette absence de publication du montant du devis pourrait d'ailleurs être un motif d'invalidation de la dite délibération... Cet oubli n'est pas le seul d'ailleurs puisqu'elle ne fait aucune mention de la délibération du Conseil Municipal qui dénonce des pratiques abusives de Veolia lors de la facturation de ses services auprès des habitants...

2. Rénovation du circuit électrique de la cuisine et des toilettes de la Mairie...

Madame la Maire soumet au vote du Conseil Municipal un devis électrique pour la rénovation des circuits électriques de la cuisine et des toilettes de la Mairie. Ce devis s'élève à 3 062 euros (HT ou TTC ?...). C'est Mr BORDEREAUX (???) qui présente le devis... A noter que c'est le seul devis qui a été demandé... Deux solutions ont été présentées par l'électricien : revêtir les murs de placo, et faire passer les fils derrière ; ou poser les fils sur les murs et cacher par des barrettes... Solution moins coûteuse qui a été retenue...

3. Carte communale : insertion légale dans la presse locale...

Madame la Maire présente au Conseil Municipal une dépense relative à la carte communale concernant l'insertion légale dans la presse locale, d'une information sur la prescription de cette carte, puis de l'enquête publique qui suivra son élaboration, enfin l'insertion qui présentera au public son approbation... Madame la Maire rappelle aux conseillers que cette révision coûtera à la commune 6 480 euros... Elle affirme que cette révision est imposée par la loi ZAN, et que ce sont les services d'urbanisme de l'agglomération qui lui ont conseillé de procéder à cette révision...

4. Fonds de concours pour le projet «démolition/reconstruction/accès PMR».

Madame la Maire demande au Conseil de valider le versement d'un fonds de concours de 9 153 euros par l'agglomération pour le financement de ce projet... Elle rappelle qu'une DETR est également prévue pour un montant de 7 204 euros. Le reste à charge pour le budget municipal s'élèverait donc à 21 357 euros...

5. Dates des festivités de fin d'année.

Les voeux du Maire sont prévus le Dimanche 20 Janvier 2026. Le repas des anciens se déroulera le 27 Janvier... Le spectacle des enfants sera organisé le dimanche 21 Décembre et le Père Noël passera dans le village le samedi 20 Décembre à partir de 14 heures. Madame FEROT en profite pour présenter les colis de Noël qui seront offerts aux personnes âgées...

6. Indemnisation pour les dégâts causés sur une barrière de la commune.

Madame la Maire informe le Conseil que l'assurance du camionneur qui a dégradé l'une des barrières décorative de la commune a enfin débloquer les fonds pour effectuer les réparations... La pose et la dépose seront confiées à Eric MENNOCART, pour la modique somme de 98 euros...

7. Des pénalités exigées par Véolia particulièrement injustes.

Certains conseillers municipaux dénoncent une majoration de facture imposée par Véolia à certains usagers qui ont payé leurs facture d'eau hors délai, alors que l'avis de paiement leur est parvenue par voie postale la veille de la date butoir ! De plus, à ceux qui sont allés se plaindre il a été répondu que c'était bien fait pour eux, ils n'avaient qu'à payer par internet... Ça leur apprendra à être des vieux cons qui ne savent pas se servir d'un ordinateur...



Un beau coucher de soleil hivernal sur la crête du chemin de Guivry...